



COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE RESEAU DE LA DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE.

REUNION DU 18 octobre 2018.

DECLARATION PREALABLE.

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Les représentants des syndicats ALLIANCE POLICE NATIONALE, ALLIANCE SNAPATSI et SYNERGIE OFFICIERS souhaitent la bienvenue à leur nouveau Ministre de l'intérieur. Un exercice protocolaire auxquels ils sont aguerris puisqu'ils adressent leurs salutations à leur cinquième ministre de tutelle depuis leur prise de fonctions au sein de cette instance.

Mais la répétition d'un tel exercice ne met-elle pas en exergue une problématique structurelle de notre institution, à savoir l'absence de pérennité à la tête de l'intérieur dans le suivi des dossiers ? Pour nous, assurément ! Et cette instabilité nuit incontestablement à l'amélioration de la qualité de vie au travail des 150 000 agents de la Police nationale. En atteste la montée des risques psychosociaux et le phénomène suicidaire persistant dans nos rangs.

Le 29 mai dernier, le précédent ministre de l'intérieur, en compagnie de Monsieur le Directeur général de la police nationale, a présenté aux organisations syndicales représentatives son programme de mobilisation contre le suicide au sein de la police nationale. A cette occasion ALLIANCE POLICE NATIONALE, ALLIANCE SNAPATSI et SYNERGIE OFFICIERS lui avaient remis leurs propositions.

Ces revendications sont connues, nous n'en ferons pas une énième énumération qui pourrait nous rappeler la lenteur de l'administration à mettre en application les textes en matière de santé et de sécurité au travail et déprimer, voire agacer, les membres de cette instance, sans toutefois les décourager à persister dans leur combat au quotidien.

Monsieur le président du CHSCT de réseau DGPN, nos organisations syndicales préféreront réclamer, lors de cette séance, le vote de quatre propositions, conformément aux articles 70, 72 et 77 du décret n° 82-453 du 29 mai 1982.

Ces quatre propositions sont les suivantes :

Proposition n° 1 :

ALLIANCE POLICE NATIONALE, ALLIANCE SNAPATSI et SYNERGIE OFFICIERS proposent la création d'un fonds spécial d'investissement immobilier et d'équipement de la police nationale tirant son financement des recettes des radars automatiques et des amendes forfaitaires pour redonner aux policiers des conditions de travail décentes.

Proposition n° 2 :

ALLIANCE POLICE NATIONALE, ALLIANCE SNAPATSI et SYNERGIE OFFICIERS proposent le respect strict du code du travail en

matière de santé et de sécurité au travail des agents, notamment pour le suivi de l'exposition aux 10 risques professionnels énumérés comme le travail de nuit, l'employeur public engageant sa responsabilité en cas de manquement.

Proposition n°3 :

ALLIANCE POLICE NATIONALE, ALLIANCE SNAPATSI et SYNERGIE OFFICIERS proposent la prise de sanctions et de mesures correctives contre les encadrants qui pratiqueraient un management brutal et inapproprié générant souffrances collectives et individuelles au travail, telles que le harcèlement, l'employeur public engageant sa responsabilité en cas de passivité.

Proposition n°4 :

ALLIANCE POLICE NATIONALE, ALLIANCE SNAPATSI et SYNERGIE OFFICIERS proposent la tenue obligatoire de trois réunions annuelles des CHSCT dépendant du réseau DGPN, ainsi que l'élaboration annuelle d'un programme de prévention et d'un rapport, tels que prévus par le décret n° 82-453 du 29 mai 1982.

Monsieur le président du CHSCT de réseau DGPN, conformément aux articles susmentionnés, nos organisations syndicales réclament la publicité des travaux et propositions de cette réunion par l'administration auprès des agents dépendant du périmètre de la Police nationale avant le 18 novembre 2018, et la réponse écrite à nos propositions avant le 18 décembre 2018.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au présent procès-verbal.